

**Nom commercial :** Gesal anti-fourmis arrosage

Date: 07.12.2015

Nr. Article- Produit : 2309402039

1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

a) Indications sur le produit

| | |
|-----------------|------------------------------------|
| Nom commercial | Gesal anti-fourmis arrosage |
| Type de produit | Insecticide |
| Variantes | 450 g |
| Utilisation | Protection contre les fourmis |

b) Fournisseur

COMPO Jardin AG
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil
Tel. +41 (0) 61 486 20 00
Fax +41 (0) 61 486 20 01
info@compojardin.ch

c) Appel des urgences

145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d' Information Toxicologique
ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

a) Indications pour une manipulation sans danger

Conserver hors de portée des enfants.

b) Indications sur la protection contre l'incendie et les explosions: /

7.2 Stockage

a) Exigences posées aux entrepôts et aux récipients: /

b) Indications sur le stockage groupé: /

c) Autres indications concernant les conditions de stockage: /

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

13. Informations relatives à l'élimination

a) Produit

Recommandation: récipient partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

b) Emballages contaminés: Récipient vide doit être éliminé avec les déchets urbains. Recommandation: /

15. Informations réglementaires

Biocide
Produit grand public
Contient: 0.5 mg/g Lambda-Cyhalothrin



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CAF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
F-25220 Roche-Lez-Beaupre

Téléphone : +33 (0)3 81 40 25 25
Téléfax : +33 (0)3 81 55 67 16
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons, Strasbourg, France
Téléphone: +33 (3)88 373737

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification(67/548/CEE,1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

| | | |
|----------------------|------------------------------|---|
| Conseils de prudence | : P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P103 | Lire l'étiquette avant utilisation. |
| | Prévention: P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| | Intervention: P391 | Recueillir le produit répandu. |
| | Elimination: P501 | Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : biocide
produit fini

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|------------------------------|---|---|--|----------------------|
| lambda-cyhalothrine (ISO) | 91465-08-6 415-130-7 | T+; R26 T; R25 Xn; R21 N; R50/53 | Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | <= 0,05 |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Produit sec

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dégagement de gaz/vapeurs toxiques.
monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.
Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Gants de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit commence à se décomposer à environ 185 ° C.



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec et frais.
Éviter une exposition directe au soleil.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) : 11 Substances combustibles
- Durée de stockage : 4 a
- Température de stockage : 0 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernan.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Mise à jour | Base |
|--------------------|------------|--------|------------------------|-------------|-----------------|
| Lambda-Cyhalothrin | 91465-08-6 | TWA | 0,04 mg/m3 | | SYNGENTA (MSDS) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
- Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).
Protection préventive de la peau par un onguent.
Standard;Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.
Matériaux également:
caoutchouc butyle
caoutchouc chloroprène
chlorure de polyvinyle
- Protection des yeux : En présence de poussières:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|---|
| Aspect | : granulés fins pauvres en poussière |
| Couleur | : jaune |
| Odeur | : neutre |
| pH | : 7, 20 °C, (solution aqueuse, 1 %) |
| Point/intervalle de fusion | : donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Taux d'évaporation | : Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Non applicable |
| Densité de vapeur relative | : Non applicable |
| Densité | : Masse volumique apparente: env. 0,883 g/cm ³ , en vrac 1,02 g/cm ³ pilé |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | : donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes | : Le produit n'a pas de propriétés oxydantes, en raison de la composition. |

9.2 Autres informations

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, calculé(e)
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin, calculé(e)
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: non irritant, Compte tenu de la composition du produit
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant, OCDE Ligne directrice 406
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)
- Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
- Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
- Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

Information supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: Les essais réalisés à ce jour sur animaux et sur microorganismes n'ont pas apporté d'indice quant au risque de modification du patrimoine génétique.

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Toxicité pour le poisson : CL50: 0,00044 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), OCDE Ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 0,00036 mg/l, 48 h, Daphnia magna, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50r: > 1 mg/l, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, OCDE Ligne directrice 201

: CE50b: > 1 mg/l, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata

Facteur M : 10.000

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

Produit:

Bioaccumulation : Le produit n'a pas été testé.

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Bioaccumulation : Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Mobilité : Sol, immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : donnée non disponible

Composants:

lambda-cyhalothrine (ISO) :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : donnée non disponible

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions réglementaires nationales et locale doivent être respectées.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR / GGVS : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Lambda-Cyhalothrin)

RID : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide,



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

| | |
|-----------------|--|
| ADNR | n.s.a. (Lambda-Cyhalothrin) : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Lambda-Cyhalothrin) |
| IMDG | : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Lambda- Cyhalothrin) |
| IATA-DGR | : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Lambda- Cyhalothrin) |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-------------------|-----|
| ADR / GGVS | : 9 |
| RID | : 9 |
| ADNR | : 9 |
| IMDG | : 9 |
| IATA-DGR | : 9 |

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG : Contrôle néces. polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans rapport

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

| | |
|--------|--|
| R21 | Nocif par contact avec la peau. |
| R25 | Toxique en cas d'ingestion. |
| R26 | Très toxique par inhalation. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.



CAF

Version: 1.0

Date de révision: 01.12.2014

| | |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.